

**Conseil Technique pour la gestion des zones humides  
Territoire : Bassin versant du Gers**

**VISITE DE CONSEIL**

**PRAIRIE DES JACINTHES  
COMMUNE : AUCH  
GESTIONNAIRE : Centre Hospitalier du Gers**

**IDENTIFIANT DE LA ZONE HUMIDE : 032ADASEA2638**

**LIEU-DIT : Villeneuve**

**DATE DE VISITE : 2020-04-16**

**CONSEILLER : SANCERRY Guillaume**





## DEMANDE DU GESTIONNAIRE

Monsieur Bosque souhaite connaître précisément la localisation des stations de Jacinthe de Rome présentes sur le site de Marminos et du Villeneuve ainsi que les actions d'aménagement et de gestion à mettre en place afin de favoriser cette espèce à fort enjeu.

Ainsi, il a demandé à la CATZH 32 de localiser, dénombrer et délimiter les stations existantes et d'émettre des conseils de gestion et de conservation.

## OBSERVATIONS GENERALES (description, pratiques...)

Cette parcelle abrite une petite station de Jacinthe de Rome, espèce protégée à fort enjeu de conservation, découverte il y a quelques années par Nature en Occitanie.

Suite à une réunion de coordination, et à la demande de Monsieur Bosque, la CATZH du Gers est venue faire le comptage exact des pieds de cette station ainsi que des prospections des milieux favorables présents sur le site afin de vérifier de la présence éventuelle d'autres populations.

Ainsi, la station initiale abrite 7 pieds de jacinthe de Rome situés autour d'un regard en pierre entre les deux lacs.

Des prospections complémentaires ont eu lieu autour des deux lacs ainsi que sur les parcelles ayant un caractère ouvert et potentiellement inondable sur la parcelle cadastrale OE 860. Ainsi, une seule autre station a été repérée, avec un seul pied, au Sud du lac amont, près du bâtiment de la station de pompage.



*Figure 1 : Une Jacinthe de la station autour du regard*



*Figure 2 : Emplacement de la seconde station de Jacinthe de Rome, vue de l'Ouest*



*Figure 3 : Emplacement de la seconde station de Jacinthe de Rome, vue de l'Est*



La gestion actuelle n'est pas favorable à l'espèce. En effet, les tontes successives réalisées chaque année sur cette zone empêchent l'espèce d'accomplir son cycle biologique et donc de produire des graines. Les plantes ne peuvent donc pas se reproduire ni se développer. Seule la duplication des bulbes, fait peu courant, pourrait donc permettre à la plante de se développer par clonage.

La zone a donc été délimitée temporairement à l'aide de petits piquets de bois reliés entre eux par de la rubalise. L'objectif est de rendre la gestion de l'année 2020 plus extensive afin de laisser le temps aux plantes de grainer, vers la fin du mois de juin. Il faudra cependant prévoir un marquage plus durable à l'avenir.



*Figure 4 : délimitation de la station du regard, vue par le Sud*



*Figure 5 : délimitation de la station du regard, vue par le Nord*

**OBSERVATIONS FAUNE/FLORE**

**Inventaire faunistique**

<b>Groupe</b>	<b>Nom Commun</b>	<b>Espèce protégée</b>	<b>Espèce invasive</b>	<b>Espèce de l'arrêté « zones humides »</b>	<b>Commentaire</b>
Anseriformes	Canard colvert				
Piciformes	Pic vert, Pivert	X			
Passeriformes	Mésange bleue	X			
Passeriformes	Mésange charbonnière	X			
Passeriformes	Accenteur mouchet	X			
Passeriformes	Rosignol philomèle	X			
Passeriformes	Merle noir				
Passeriformes	Fauvette à tête noire	X			
Passeriformes	Corneille noire				
Passeriformes	Chardonneret élégant	X			
Passeriformes	Tarier pâtre, Traquet pâtre	X			

**Inventaire floristique**

<b>Nom Commun</b>	<b>Espèce protégée</b> PN : nationale PMP : protection régionale P32 :départementale	<b>Espèce invasive</b>	<b>Espèce de l'arrêté « zones humides »</b>	<b>Commentaire</b>
Gesse sans vrille, Gesse de Nissole				
Jacinthe de Rome	X		X	

**ETAT DE CONSERVATION – INTERET ECOLOGIQUE**

**Etat de conservation :** bon

**Intérêt écologique :** Fort

**Commentaire :** La parcelle abrite une espèce protégée à très fort enjeu de conservation : la Jacinthe de Rome.

## CONSEILS DE GESTION

### **Conseils de gestion généraux aux deux stations de Jacinthe de Rome**

- Adapter les dates d'interventions aux conditions météorologiques et éviter notamment les périodes d'engorgement des sols.
- Pas de boisement sur les stations de Jacinthe de Rome
- Pas de dépôt de toute sorte (sable, gravats, bois, déchets, fumière...) sur les stations de Jacinthe de Rome
- Pas de drainage souterrain sur les stations de Jacinthe de Rome
- Pas de retournement des stations de Jacinthe de Rome
- Absence de fertilisation azotée minérale sur les stations de Jacinthe de Rome
- Pas de traitement phytosanitaire sur les stations de Jacinthe de Rome

### **Conseils de gestion spécifiques aux deux stations de Jacinthe de Rome**

- Pour l'entretien des deux stations de Jacinthe de Rome du site, préférer un seul entretien par an. Absence totale de tonte ou de broyage du 1er janvier à fin juin. Une seconde élimination mécanique par broyage ou tonte est possible, si nécessaire, d'octobre à janvier, hors période d'engorgement
- Délimiter durablement les deux stations à l'aide d'une clôture en bois afin de limiter l'entretien sur ces deux zones. Cette délimitation pourra s'accompagner d'un panneau d'information afin de sensibiliser les encadrants, le personnel d'entretien, les stagiaires et les visiteurs du site.
- Il serait également intéressant que le personnel du site, de préférence la même personne d'année en année, réalise chaque un comptage annuel des pieds afin d'observer l'impact de la modification de gestion sur les stations de Jacinthe de Rome. Lors de la première année de ce comptage, la CATZH 32 pourra former cette personne référente sur la méthodologie de comptage et la période d'inventaire.

## SUITES A DONNER

**Visite à renouveler lors de la mise en place du premier comptage annuel par un personnel de Marminos**



# Visite de conseil - Prairie des Jacinthes Centre Hospitalier du Gers - 16/04/2020



0 50 m  
Carte réalisée par l'ADASEA du Gers  
Sources du fond de carte : © IGN-GE CARTO® BO ORTHO®



ACTION COFINANÇÉE PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ET PAR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL.